

Lors d'un retour à domicile ou en EHPAD



Le risque de transmission à des sujets sains et notamment à votre entourage n'ayant pas été prouvé jusqu'à ce jour, il n'y a aucune mesure particulière à mettre en œuvre les concernant.

Vous pouvez donc continuer vos activités relationnelles et professionnelles, sans précaution particulière en respectant une hygiène corporelle quotidienne et une bonne hygiène des mains.

Signaler, cependant, votre statut de "Patient-Contact" aux personnes qui vous soignent :

- infirmier(e) ➤ kinésithérapeute
- aide-soignant(e) ➤ pédicure, etc...
- médecin

Ils respecteront rigoureusement les précautions d'hygiène, car ils prennent en charge d'autres patients potentiellement fragiles.



Si ces informations soulèvent des questions, le personnel soignant et les professionnels de l'hygiène de l'établissement, où vous avez été hospitalisé(e), sont prêts à y répondre. N'hésitez pas à vous adresser à eux.



UHLIN
Unité d'Hygiène et de Lutte contre les
Infections Nosocomiales
Centre hospitalier de Tourcoing
Tél. : 03.20.69.45.86



Vous êtes considéré(e) « PATIENT-CONTACT ABRI »

*(Acinetobacter baumannii
résistant à l'imipenem)**

* d'après brochure ARLIN Pays de Loire 2014

I N F O R M A T I O N

... parce que lors de votre séjour à l'hôpital, vous avez été pris(e) en charge par le même personnel qu'un patient chez lequel un ABRI a été identifié



Qu'est-ce qu'un ABRI ?

Un ABRI est une bactérie résistante à certains antibiotiques, ce qui rend difficile le traitement des infections. L'existence de ce type de bactérie est liée à l'utilisation excessive d'antibiotiques.



La transmission de la bactérie se fait essentiellement par les mains.

Le plus souvent, **la personne est porteuse** de la bactérie **sans** pour autant être infectée, c'est à dire malade.

En effet, la bactérie est présente dans la gorge et le tube digestif parmi les autres bactéries. Elle peut toutefois être transmise à une personne fragile, qui présente un plus grand risque d'infection.

Le plus souvent, la bactérie disparaît spontanément de l'organisme.

Pendant mon hospitalisation

Comment savoir que je ne deviens pas porteur d'un ABRI ?



Lors de votre sortie, ou de la sortie de la personne porteuse, on recherche cette bactérie par un écouvillonnage de la gorge et pour le tube digestif, par un écouvillonnage rectal. C'est une technique simple et indolore, identique à la prise de la température rectale.

Vous restez libre de refuser la réalisation de cet examen. Cependant, votre refus imposera la mise en place de mesures d'hygiène spécifiques lors de votre prochain séjour.

Ces dépistages ne retarderont pas votre sortie.

A ma sortie du service

Que va-t-il se passer ?



Lors d'un transfert dans un autre service ou en convalescence

Vous serez pris(e) en charge avec des mesures d'hygiène spécifiques en attendant le résultat des dépistages.



Lors d'une réhospitalisation

Des mesures d'hygiène spécifiques seront mises en place si vous n'avez pas effectué de dépistage à la sortie de votre précédent séjour hospitalier, ou si celui-ci est positif.

... et si je rentre chez moi ou dans mon EHPAD ?

